



PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT
MINISTÈRE D'ÉTAT

Luxembourg, le

19 MAI 1938

Monsieur Lex ROTH
Conseiller de Gouvernement
Président de la
Commission gouvernementale
Monument Grande-Duchesse Charlotte

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Sur le rapport du Jury international, le Gouvernement en Conseil a décidé, le 29 avril dernier, de faire réaliser l'oeuvre classée 1ère par le Jury, et portant le N° 302788 des projets présentés à l'occasion du concours lancé par le Gouvernement à la mémoire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte; il a décidé à la même occasion d'accorder à l'artiste la moitié du 1er prix, soient 500.000 francs.

Toutefois, le Conseil a considéré comme étant inadéquate la composition urbanistique proposée pour la place et il a décidé d'attribuer à l'architecte l'indemnité de 350.000 francs prévue au règlement du concours.

Compte tenu des décisions qui précèdent, il y a lieu de procéder à l'établissement d'une nouvelle composition urbanistique de la place tenant compte des critères suivants:

Le projet devrait dégager une forme géométrique aux dimensions appropriées
- dans laquelle la statue se trouverait à l'intersection des axes dominants
- et qui pourrait s'intégrer dans l'irrégularité du contour bâti et se conformer à la déclivité du terrain. Un rideau d'arbres est à prévoir le

long des façades de l'ancienne rue de Clairefontaine, de même qu'une terrasse de café. Le problème des circulations est à résoudre conformément aux exigences posées.

L'architecte dont question ci-dessus serait à consulter en premier lieu pour retenir une composition urbanistique valable qu'il voudra proposer en étroite collaboration avec le Ministère des Travaux Publics.

Le Gouvernement s'est rallié également aux propositions du Jury pour classer 2e le projet 360221 et 3e le projet 240163, le projet 051814 étant retenu pour l'octroi d'une prime.

Les primes retenues sont fixées chacune à 80.000 francs.

Je vous prie de bien vouloir faire exécuter par l'intermédiaire de la commission intergouvernementale les décisions intervenues.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président du Gouvernement



Ministre d'Etat

Commission gouvernementale
pour le Monument
Grande-Duchesse Charlotte



Rapport de la séance du lundi, 10 octobre 1988
à 10 heures au Ministère des Travaux publics, Luxembourg

Présences: MM. Lex ROTH, Gast GENGLER, Camille BIVER, Roland BALDAUFF, Corneille BRUCK, Georges CALTEUX, Johny FLICK, Constant GILLARDIN, Jean HORGER, Emile KRIEPS, Jean-Pierre OESTREICHER, Alphonse OSCH, Aloyse RATHS, Jos WEIRICH; Albert LUCAS, délégué suppléant;

Excusés: MM. Roger HASTERT, Ed BARBEL; Ferd BESCH, délégué suppléant; Henri DELVAUX, Georges HEISBOURG, Edmond ISRAEL, Lucien KOHN, Fernand PESCH, Fernand SCHANEN, Marc SCHLOESSER, Gilbert TRAUSSCH

Le Président de la Commission explique les raisons d'urgence de la séance du 16 septembre passé et à laquelle, de ces faits, de nombreux membres n'ont pu assister.

Le Conseil de Gouvernement a succinctement analysé les plans lui soumis à la même date:

Accord de principe, avec la demande de voir le plan vert de la place "conçu de façon un peu plus généreuse" et de pouvoir juger sur maquette à la séance du vendredi, 14 octobre 1988.

Monsieur le Directeur de l'Administration des Bâtiments publics a présenté des aspects et les détails techniques concernant la place, en particulier:

- l'implantation plus excentrique du monument, par rapport aux plans-projets août/septembre de l'année;

- le plan "verdure" consistant en:

*plates-bandes plus généreuses (arbres et arbustes) aux abords du restaurant Clairefontaine, du Ministère de l'Agriculture et de

- l'escalier parking-Présidence du Gouvernement;
- *plates-bandes plus modestes (arbustes) le long du bâtiment de l'Inspection générale des Finances;
- *une augmentation, suivant possibilités, du nombre des plantes/arbustes, dans les plates-bandes de la cour du Ministère des Affaires Etrangères;
- *un groupe de six "arbres urbains", alignés le long des unités commerciales, bordant la "rue Clairefontaine";
- *un arbre supplémentaire, marquant l'"entrée-accès" à la place, côté nord, près du Ministère des Affaires Etrangères;
- *un rappel de la ligne de verdure constituée par lesdits 6 plants devant la Librairie P. Ernster: l'embranchement Rues Notre-Dame et du Fossé devant se faire suivant un tracé nouveau, permettant l'implantation de 3 arbres et de mats-drapeaux - projet: Ville de Luxembourg;
- des bancs seront aménagés sous la ligne des 6 arbres;
- l'installation de l'éclairage: 10 lampadaires, à une ou deux branches (types: place Guillaume) de long de la rue Clairefontaine → Restaurant ainsi que devant le Ministère de l'Agriculture, illumination complétée par des spots rayonnant sur le Monument et/ou des projecteurs noyés dans le plan vert, orientés vers les bâtiments publics attenants à la Place St. Maximin;
- le tracé de la voie d'accès à circulation limitée Rues de la Congrégation → St. Esprit: pavage en grès d'Eischen, de plus grande section, avec bande-rigole centrale, en pavé noir ; -A noter que les trottoirs de la rue de la Congrégation seront supprimés;
- le pavage de la place-même: grès d'Eischen, calibre plus fin, pose en queue de paon, avec bandes de dilatation, à effet décoratif supplémentaire;
- dallage particulier pour la Rue Clairefontaine (circulation plus aisée pour gens âgés);
- les détails techniques concernant le Monument et les abords directs (cf. croquis-description, en annexe B)
- l'accès de la place, côté nord, est protégé par une ligne de piquets-bornes métalliques, mobiles en cas de besoin pour raisons officielles;
- les montants-dépenses budgétaires:
 - le monument proprement dit: 7.200.000 F
 - le socle, la place, les abords, l'aménagement de la cour du Ministère de l'Agriculture y compris: 70 mio; ce dernier montant

est imputable pour la moitié à l'exercice budgétaire 1988,
50% à celui de 1989;

Il appert par ailleurs que

- l'inauguration Monument-Place reste fixée au 14 avril 1990
(45e anniversaire du retour d'exil de S.A.R. la Grande-Duchesse
Charlotte);
- côté "finances"
9.190.000 Flux ont été payés au 10.10.1988: prime de participation/
artistes étrangers; prix aux lauréats; frais jury international;
organisation concours (documentation, photos, presse); 3.600.000 F
(1er versement à l'artiste Jean CARDOT)

En caisse au 10.10.1988:	CCP	:	157.000.-
	CE 1221/9628-6	:	2.942.030.-
	CE 1221/9436-6	:	4.598.814.-
			<u>7.697.844.-</u>

Recette totale (souscription nationale + 3 mio offerts par l'Oeuvre nat. de
Secours Grande-Duchesse Charlotte): 16.887.844.-

- l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte s'est en
principe déclaré prête à financer une publication concernant la vie
et le règne de la Regrettée Souveraine; la composition de cette
plaquette -à éditer en un nombre d'exemplaires devant permettre son
ampliation aux ménages luxembourgeois intéressés, (ampliation par
les communes du pays et divers ministères)- serait à confier à un
historien, en coopération avec une agence.

Il est souligné que les bibliothèques scolaires et publiques du pays seront
également récipiendaires desdites plaquettes-publication.

Pour le cas, où le budget-bilan final assurerait un excès en recettes par
la souscription, l'excédant pourrait être mis à profit pour:

- la création d'une Bourse-type Fonds public - au profit de jeunes
artistes, ou chercheurs, de conférenciers,...
- la création-production d'une cassette à sujet-contenu historique
relatif à Madame la Grande-Duchesse Charlotte (vie, règne)- diffu-
sion scolaire et publique;
- l'achat d'une chambre-studio dans un site universitaire à

l'étranger, aux fins d'hébergement d'étudiants luxembourgeois.

Il est souligné que le Monument portera une inscription, soit en français, soit en luxembourgeois informant passants et générations futures:

Proposition: Charlotte, Grande-Duchesse de Luxembourg 1919-1964

«Ce monument a été érigé par voie de souscription nationale»
(indication supplémentaire; emplacement à arrêter).

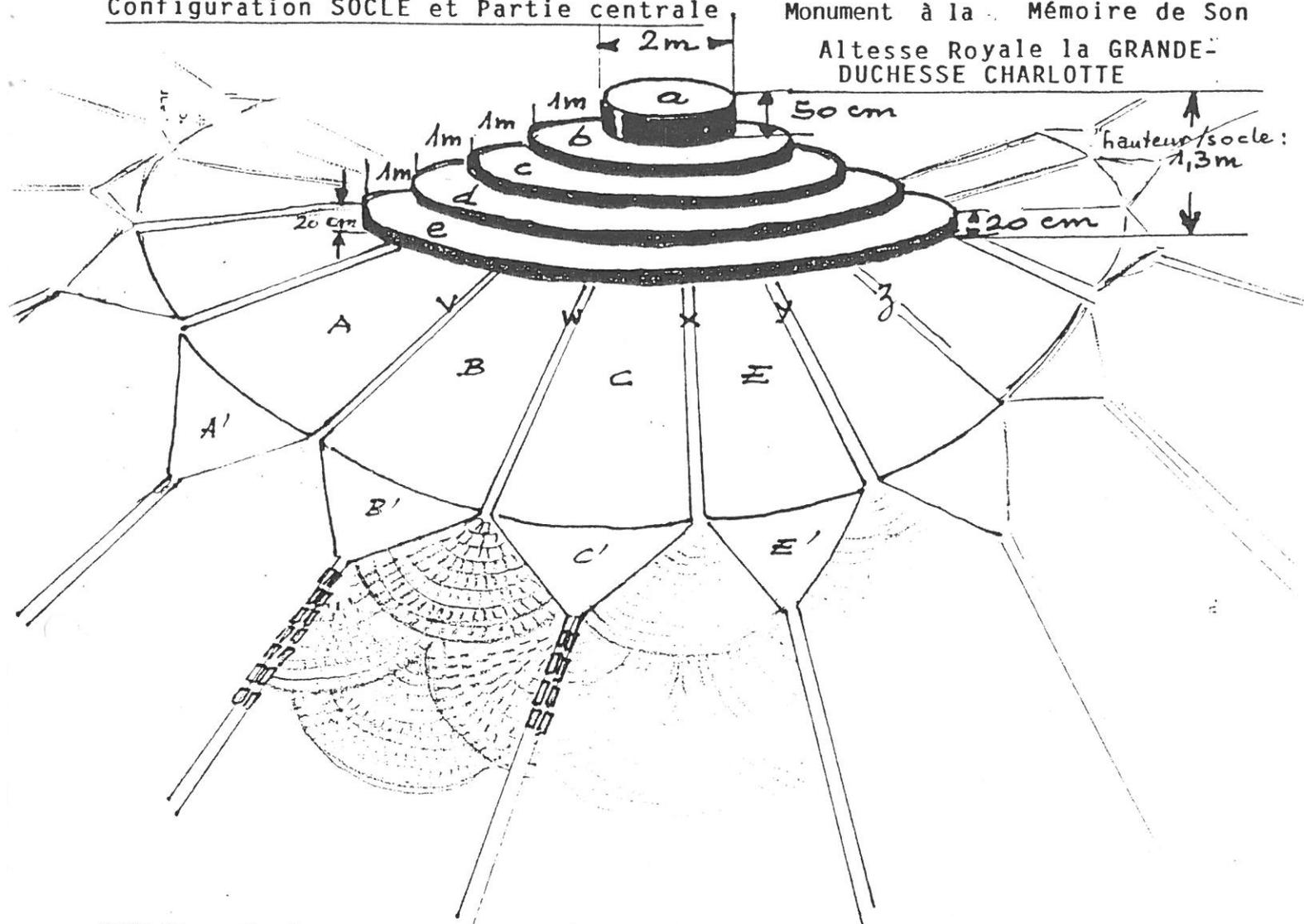
Complémentairement, la Commission gouvernementale s'accorde pour voir apposer dans l'enceinte de la place deux plaques métalliques, dont les inscriptions sont à libeller en luxembourgeois et en français, relatant certains aspects de l'importance de la Souveraine pour le pays, aux yeux et dans les coeurs des Luxembourgeois.

En ce qui concerne la dénomination de la Place, la compétence directe en revient à l'autorité municipale de Luxembourg; la Commission gouvernementale, eu égard à la valeur historique de la dénomination, proposerait "Place Saint-Maximin".

MM. Lex ROTH, Gast GENGLER, Constant GILLARDIN, Jean-Pierre OESTREICHER et Aloyse RATHS feront, après délibération et arrêté des libellés envisageables, une proposition à la Commission gouvernementale en ce qui concerne les textes à présenter sur les deux plaques.



Gast GENGLER
Vice - Président
Secrétaire de la Commission
gouvernementale



SOCLE : Socle proprement dit (partie a) diamètre de 2 m, pour 0,5 m de haut ;
 ----- 4 gradins /marches de 1 m profondeur pour 0,2 m de haut (contre-marche)

Hauteur totale du socle, hors tout: $50 \text{ cm} + 4 \times 20 \text{ cm} = 1,3 \text{ m}$

Le socle, d'un diamètre de 10 m, sera construit en granit Lanhélin, surface poncée, d'aspect foncé/grisâtre à taches noirâtres--

Le socle et la partie ronde centrale tangente ont un diamètre de $\pm 18 \text{ m}$, les parties A, B, C, D, ... ayant une longueur de $\pm 4 \text{ m}$, chacune surmontée d'un triangle isocèle (A', B', C', ... (Louvigné du désert)).-

Les parties A, B, C, D, ... seront recouvertes en Louvigné du désert, pierre/granit assez claire, à structure pointillée discrète, noirâtre; les bandes rayonnantes centrales seront exécutées en Lanhélin de 20 cm de large.

La place sera exécutée en grès de Luxembourg, -pavé d'EISCHEN, clair de $\pm 8 \times 8 \text{ cm}$, pose du pavé en queue de paon;

les joints de dilation (rayons) seront formés de doubles files de pavé, grès de Luxembourg (Eischen), de plus grandes dimensions: $12 \times 16 \text{ cm}$.

Tous les pavages seront exécutés sur sable stabilisé (17 cm).

